

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

## Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023
4. Approbation des décisions du Maire
5. Approbation devis travaux du bureau de la directrice : Entrepris Montagu
6. Approbation devis peinture du mur du cimetière : Entreprise Montagu
7. Approbation devis accessibilité mairie : Entreprise Cazin
8. Approbation révision des prix cantine 2023 : Ansamble
9. Adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024
10. Approbation fonds de solidarité pour le logement 2023 - autonomie et vie sociale
11. Extension de l'éclairage public : approbation devis SDE 18
12. Rendu de la rencontre avec le thermicien
14. Questions diverses : organisation du 14 juillet 2023, organisation de la course cycliste du 30 juillet 2023

**Etaient présents (8) :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, BESLAY Eric, FORATIER Pascale, FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude

**Absent excusé (1) :** CHOLLET Aurélien

*Début de séance : 18h30*

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Cédric FROMENTEAU est désigné secrétaire de séance

### **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

1 remarque : point 7 erreur sur le prénom Manuel au lieu de Emmanuel : la modification sera effectuée

### **3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

Le compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité

### **4. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision, comme suit :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Fixer, dans les limites d'un montant : **de 1000 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite : **de 5 000 € par sinistre ;**
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum : **fixé à 15 000 € par année civile.**
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention à hauteur de 10 000 €

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales, le Maire rend compte à chaque séance des décisions qu'il a prises par délégation.

Date	Objet	Tiers	Montant HT
21/04/2023	Plaque granit	PF Roc-Eclerc	134.00 €
16/06/2023	Remplacement agent communal	Cher Emploi Animation	208.00 €
16/06/2023	Achat fleurs	SARL Floriades de l'Arnon	1 230.90 €

Les décisions du maire sont approuvées à l'unanimité

#### **5. APPROBATION DEVIS TRAVAUX BUREAU DE LA DIRECTRICE**

Afin de repeindre le bureau de la directrice (murs et plafond), il est proposé au Conseil Municipal, le devis Eurl MONTAGU d'un montant de 2 968.10 € HT soit 3 561.72 € TTC

Le retrait du soubassement sera fait par la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis

#### **6. APPROBATION DEVIS PEINTURE DU MUR DU CIMETIERE**

Afin de repeindre le mur du cimetière, il est proposé au Conseil Municipal, le devis Eurl MONTAGU d'un montant de 2 160.00 € HT soit 2 592.00 € TTC.

Le conseil municipal décide de reporter les travaux compte tenu des investissements à réaliser suite à l'effondrement de l'accotement en face de l'école

#### **7. APPROBATION DEVIS ACCESSIBILITE MAIRIE ENTREPRISE CAZIN**

Afin de créer un stationnement et un accès mairie pour les personnes à mobilité réduite, il est proposé au Conseil Municipal, le devis SAS CAZIN d'un montant de 3 781.00 € HT soit 4 537.20 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis

## **10. FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2023**

Le Conseil Départemental sollicite la commune pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe, depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer au Conseil Départemental, la somme de 250 € au titre du fonds de solidarité logement pour l'année 2023
- d'autoriser le maire à signer tout acte afférent à cette décision
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

## **11. EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : APPROBATION DES DEVIS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER (SDE 18)**

Dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, des travaux d'extension de l'éclairage publics sont nécessaires aux lieux suivants :

Le Petit Richemont : le SDE 18 a transmis le plan de financement correspondant, référencé 2022-03-164, s'élevant à 5 309.44 € HT, avec une participation financière pour la Commune de 2 654.72 € HT

Route des Merrandiers : le SDE 18 a transmis le plan de financement correspondant, référencé 2022-03-165, s'élevant à 940.66 € HT, avec une participation financière pour la Commune de 470.33 € HT

Les Thiédors : le SDE 18 a transmis le plan de financement correspondant, référencé 2022-03-166, s'élevant à 2 446.82 € HT, avec une participation financière pour la Commune de 1 223.41 € HT

Route de Quantilly : le SDE 18 n'a pas transmis le plan de financement

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter les projets dans l'attente du devis Route de Quantilly*

## **12. RETOUR À LA RENCONTRE AVEC LE THERMIEN**

Discussion au niveau du changement de chauffage : école, salle d'activité, cantine (sauf la bibliothèque).

Le thermicien indique que la modification du chauffage sera compliquée car il faudra une grosse pompe à chaleur et passer en triphasé.

Possibilité de passer une partie en panneaux solaires : ce n'est pas judicieux car cela ne permettra que de donner de l'eau chaude

Par rapport au chauffage fioul d'aujourd'hui, il y a la possibilité d'avoir du bio fioul (moins polluant mais plus cher)

Solution : conserver le chauffage actuel et isoler les combles

## **8. APPROBATION REVISION DE PRIX CANTINE 2023**

La Société ANSAMBLE communique les nouvelles conditions tarifaires des repas de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

	Tarifs HT	Tarifs TTC
Prix du Repas Primaires	3.61 €	3.81€
Prix du repas Adultes	3.61 €	3.81€

Le conseil municipal approuve la révision des prix à l'unanimité

## **9. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis du comptable en date du 19 juin 2023,

Considérant que la commune d'Achères s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget de la commune d'Achères

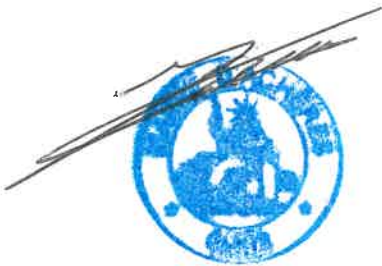
### 13. QUESTIONS DIVERSES

- Effondrement trottoir à côté du lavoir suite aux fortes pluies : 2 400 € TTC pour réparer le trou + ajouter le prix de l'enrobé – en attente visite de l'expert pour une éventuelle prise en charge des dégâts
- Exposition sur l'eau du 24 au 26 juin : peu de visiteurs – Signature de la charte d'engagement avec Nature 18 pour objectif climat 2030, le 26 juin
- Randonnée pédestre organisée par les amis d'Achères le 15 octobre 2023 : parcours pédagogique organisé avec l'aide de Nature 18
- Organisation du 14 juillet 2023 : repas le midi – animations table – animation l'après-midi
- Organisation de la course cycliste du 30 juillet 2023 : même parcours que l'année dernière – il faut des signaleurs

Fin de séance à 20h45

**Le maire,**

**André JOUANIN**



**Le Secrétaire de séance,**

**Cédric FROMENTEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cédric Fromenteau', written in a cursive style.

